

# Commune de Lauwin-Planque

## ARRÊTÉ

N° 2022-120

Restriction de circulation  
710 rue Théodore Marichez  
du 15/11/2022 au 15/12/2022

### **Le Maire de Lauwin-Planque,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Théodore Marichez face au n°710 durant les travaux de raccordement au réseau Télécom, effectués par l'entreprise SADE TELECOM – Rouvroy&Lumbres – 69134 DARDILLY Cedex.

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : du 15/11/2022 au 15/12/2022 la circulation sera restreinte rue Théodore Marichez durant les travaux relatifs au raccordement au réseau Télécom.

**Article 2** : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Interdiction de stationner**

**Article 3** : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'entreprise SADE-TELECOM – Rouvroy&Lumbres - 69134 DARDILLY Cedex.

Mail : [sade-telecom-rouvroy-lumbres-d@demat.sogelink.fr](mailto:sade-telecom-rouvroy-lumbres-d@demat.sogelink.fr).

**Article 4** : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise SADE-TELECOM.

Fait à Lauwin-Planque, le 28 octobre 2022

Sonia VALLET  
Maire de Lauwin-Planque